

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA23 09005-1

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le règlement suivant :

RCA23 09005-1 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2024 (dossier 1244212002);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 14 mars 2024.

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert